

### « NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI »

L'assurance Responsabilité des Dirigeants a pour objet de garantir l'ensemble des dirigeants de droit et de fait lorsque leur responsabilité personnelle suite à une faute de gestion commise dans l'exercice de leur fonction, est engagée et en cas de condamnation, à payer des dommages et intérêts.

En tant que dirigeant, vous engagez votre responsabilité sur plusieurs terrains : civil, administratif et pénal.

Vos fournisseurs, créanciers, concurrents, clients, actionnaires ou employés peuvent invoquer des fautes telles que le non-respect des statuts, le non-respect des lois et/ou une faute de gestion.

Si votre faute entraîne la liquidation de votre société, vous pourrez être condamné à payer sur vos biens propres tout ou partie du passif.

#### POURQUOI SE PROTÉGER ?









Car vous êtes responsables :

- Sur vos biens propres.
- En cas de faute commise dans la gestion de votre société, quelle que soit sa forme juridique.
- Solidairement les uns des autres, ce qui oblige chacun des décideurs à réparer personnellement la faute commise par un autre.

#### QUI EST COUVERT ?






- Les dirigeants de droit et de fait (passés, présents, futurs, leurs conjoints, héritiers, etc.) de votre société et de ses filiales, en France comme à l'étranger.
- Les personnes morales administrateurs de votre société et de vos filiales.

#### QUI PEUT AGIR CONTRE VOUS ?

-  Les créanciers dans le cadre des procédures collectives.
-  Les actionnaires, du fait de leur droit de contrôle de gestion de la société.
-  Les dirigeants eux-mêmes, en cas de conflits d'intérêts entre eux, suite à un changement de direction, etc.
-  Les autorités de tutelle et de contrôle : AMF, CNIL, etc.
-  Les salariés, en cas de non respect du droit du travail, harcèlement, discrimination, etc.
-  Les concurrents ou partenaires, pour concurrence déloyale, publicité mensongère, etc.
-  Les clients et fournisseurs.
-  Et plus généralement tout tiers ayant un intérêt à agir.

#### OBJET DE LA GARANTIE

L'assurance RCMS vous protège des conséquences pécuniaires dont vous êtes redevables en cas de mise en cause pour faute de gestion. Elle comprend :

-  La prise en charge de l'ensemble de vos frais de défense, au civil comme au pénal.
-  Le règlement des dommages et intérêts dus aux tiers lésés.
-  Des garanties exclusives CRF Assurances mises en place au cas par cas ainsi que le suivi de vos litiges par une équipe d'experts.
-  La reprise illimitée du "passé inconnu", c'est-à-dire tous les actes passés n'ayant pas donné lieu à une réclamation au jour de la mise en place de la couverture.
-  Une garantie subséquente pendant 5 ans après résiliation éventuelle de votre police.

#### POURQUOI PASSER PAR CRF ASSURANCES ?

- Expert des Risques Financiers depuis 1999.
- Un accompagnement à tous les stades de votre développement : de l'amorçage en passant par votre développement à l'international, jusqu'à l'introduction en bourse sur un marché français ou étranger.
- Des VIP<sup>2</sup> à votre écoute : nos Vrais Interlocuteurs Pointus et Passionnés vous répondent en direct et non une plateforme de souscription.
- Indépendant, notre cabinet sollicitera pour vous tous les assureurs du marché pour vous garantir les meilleures couvertures et conditions tarifaires.
- Une réactivité engagée.
- Des services intégrés innovants :
  - Audit de vos risques.
  - Conseils en matière de prévention.
  - Suivi de vos risques à l'étranger, via Globex International, réseau international de courtiers indépendants dont CRF Assurances est membre.
  - Information continue et veille juridique.
- Une expérience validée de la gestion de sinistres.

**Pour un conseil ou une étude, contactez-nous au 01 55 46 80 60 ou sur [contact@crfassurances.com](mailto:contact@crfassurances.com)**

#### CRF Assurances

Le plus grand risque, c'est de penser que vous ne risquez rien

T + 33 1 55 46 80 60 - F + 33 1 55 46 96 60 - Site Web [www.crfassurances.com](http://www.crfassurances.com)

Société de Conseils et de Courtage d'Assurances - SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Nanterre B 452 673 056 - N° ORIAS : 12 066 287 - Site Web : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.